



### FICHE DE DONNEES SECURITE

conformément au Règlement (CE) No. 1907/2006

Date de mise à jour : 06/07/2015 – Version : 1.0

## SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MELANGE ET DE LA SOCIETE / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur du produit

**AGROCEAN LAMINA-MnZn**

Solution de sulfate de cuivre, sulfate de manganèse et sulfate de zinc

### 1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Engrais –Fertilisant foliaires aux algues

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

AGRIMER

Prat Menan - BP 29

29880 PLOUGUERNEAU - FRANCE

Tel : (33) 02 98 04 54 11

Fax : (33) 02 98 04 55 15

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Orfila France (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Centre Anti-Poison (Rennes) : + 33 (0)2 99 59 22 22

## SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

**Classification CE 67/548 ou CE 1999/45**

Xn; R48/20/22

Xi ; R41

R52-53

**Code(s) des classes et catégories de danger, Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP)**

Eye Dam. 1 H318

STOT RE 2 H373

Aquatique chronic 3 H412

Etiquetage selon la Directive 67/548/CE ou Directive 1999/45/CE

Pour voir le texte intégral des phrases R : voir la section 16

Pictogramme de danger :



Xi; R41

Etiquetage selon directive CLP

Pictogramme de danger :



Avertissement  
H373

Danger  
H318

### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée/information disponible

### SECTION 3 COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

#### 3.2. Mélange

Composants présentant un danger :

Composant	Classification selon règlement CE 1272/2008	Classification selon directive 67/548/CEE ou 1999/45/CE	Composition	Classification de la préparation
Sulfate de Zinc Hepta Hydraté N° CAS : 7446-20-0. N° EINECS : 231-793-3.	Eye dam. 1 H318	Xn, R22 Xi, R41 N, R50/53.	<20%	Classée selon la méthode conventionnelle de calcul
Sulfate de manganèse N° CAS : 10034-96-5 N° CE : 232-089-9 REACH : 01-2119456624-35-xxxx	Eye damage 1H318 STOT RE 2 H373 Aquatique chronic 2 H411	Xn, R48/20/22 N, R51/53	<20%	Classée selon la méthode conventionnelle de calcul

### SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

#### 4.1. Description des premiers secours

En cas de :

- Inhalation : non spécifiquement concerné (liquide aqueux), amener la personne au grand air.
- Yeux : rincer immédiatement et abondamment avec de l'eau pendant 15 minutes, et consulter un ophtalmologiste.
- Peau : enlever les vêtements souillés. Rincer abondamment à grande eau pendant 15 minutes. Consulter un médecin en cas de démangeaison et de rougeur.
- Ingestion : rincer la bouche à l'eau. Consulter rapidement un médecin. Ne pas faire vomir.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets aigus et différés

En fonction de la voie d'exposition : picotements, rougeurs, irritations, nausées, vomissements, diarrhées

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Pas d'information complémentaire disponible

### SECTION 5 - MESURES DE LUTTES CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction

**Méthode :** tous les moyens d'extinction sont appropriés.

**Dangers spécifiques :** dégagement possible de fumées toxiques. Recueillir séparément les eaux d'extinction.

**Protection du personnel :** appareils respiratoires.

#### 5.2. Dangers particuliers résultants de la substance ou du mélange

Pas d'information complémentaire disponible, par décomposition thermique le produit peut dégager des oxydes de soufre et d'azote

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Ne pas pénétrer ou rester dans la zone dangereuse sans vêtements de protection chimique et sans appareil respiratoire autonome

Le port d'un appareil respiratoire autonome est recommandé pour pénétrer dans la zone dangereuse.

Eviter le rejet des eaux d'incendie dans les égouts.

### SECTION 6 - MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLES

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédure d'urgence

Précaution individuelle : éviter le contact avec la peau et les yeux. Utiliser des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection.

**6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Endiguer et contenir l'épandage. Ne pas rejeter directement à l'égout ou dans le milieu naturel. Prévenir les autorités.

**6.3. Méthode et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes de nettoyage : ne pas diluer à grande eau. Récupérer avec un absorbant inerte et ramasser mécaniquement.

Ne pas réintroduire dans le bidon d'origine : considérer comme un déchet.

**6.4. Référence à d'autres sections**

Se référer aux sections 8 et 13

**SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE****7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Manipulation : utiliser un masque respiratoire, des gants en caoutchouc ou latex, des lunettes de protection. Eviter les dispersions accidentelles et éclaboussures. Eviter le contact avec la peau ou les yeux. Ne pas respirer les vapeurs.

Ne pas manger, fumer, boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail.

**7.2. Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage tenant compte des éventuelles incompatibilités**

Stockage : en emballage fermé, à l'abri du gel et de la chaleur. Ne pas stocker à proximité de produits alimentaires et boissons, y compris ceux pour les animaux. Limite de gerbage : 2 palettes.

Emballage: cuve 1000 litres, bidon 5 litres ou bidon 10 litres d'origine. Ne pas stocker dans d'autres récipients.

Conserver le produit dans le récipient d'origine étiqueté et fermé.

**7.3. Utilisation finale particulière**

Pas d'information complémentaire disponible

**SECTION 8 - CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE****8.1. Paramètres de contrôle**

Mesures d'ordre technique : travailler en plein air ou dans un lieu bien ventilé

Valeurs limite d'exposition : aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange

**Données relatives aux composants :**Sulfate de Manganèse (<20%)

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 0,00414 mg/kg bw /jour

Travailleurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation 0,2 mg/m<sup>3</sup>

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Contact avec la peau : 0,0021 mg/kg bw /jour

Consommateurs, Effets systémiques à long terme, Inhalation : 0,043 mg/m<sup>3</sup>

**8.2. Contrôle de l'exposition**

Procédure de surveillance : médecine du travail

**Equipement de Protection**

**Protection respiratoire :** masque respiratoire, masque anti-aérosol avec filtre type P1

**Protection de la peau :** gants imperméables et résistants aux produits chimiques. Vêtements de travail adaptés (manchons, tablier, gants à manchette, combinaison jetable...) selon tâche à accomplir.

**Protection des yeux :** lunettes de protection

**Mesures particulières d'hygiène :** se laver les mains après toute manipulation du produit. Ne pas manger, boire, fumer lors de l'utilisation du produit

**Protection de l'environnement :** Vider l'eau de rinçage du bidon dans la cuve de pulvérisation

**SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES****9.1 Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

<b>Apparence :</b>	liquide vert à marron
<b>Odeur :</b>	caractéristique
<b>Densité :</b>	1.244 – 1.280
<b>pH :</b>	5.25 – 5.45
<b>Solubilité :</b>	se disperse facilement dans l'eau.
<b>Point de fusion :</b>	non applicable.
<b>Point d'ébullition :</b>	non déterminé.
<b>Température de décomposition :</b>	non déterminée.
<b>Pression de vapeur :</b>	non applicable.
<b>Dangers d'explosion :</b>	non applicable
<b>Propriétés comburantes :</b>	non applicable

**9.2. Autres informations**

Non disponibles

**SECTEUR 10 - STABILITE ET REACTIVITE****10.1 Réactivité**

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

**10.2 Stabilité chimique**

Le produit est stable dans les conditions normales d'emploi.

Le produit peut changer de couleur dans le temps, sans altération de ses qualités.

**10.3 Possibilité de réactions dangereuses**

Aucune donnée disponible (pas de risque particulier attendu)

**10.4 Conditions à éviter**

Stockage à des températures supérieures à 40 °C et inférieures à – 10°C

**10.5 Matières incompatibles**

Ne pas stocker dans des récipients métalliques

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

En cas d'incendie, voir section 5

**SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES****11.1 Informations sur les effets toxicologiques**

Pas de tests réalisés directement sur le mélange, la classification a été établie à partir des données existantes sur les substances contenues dans le mélange (méthode conventionnelle de calcul)

**Toxicité aiguë :** non classé

**Données composants :**

Sulfate de zinc heptahydraté (<20%) :

Voie orale, DL 50, rat : 2200 mg/kg.

Sulfate de Manganèse (<20%) :

DL50 oral : 2150 mg/kg (rat)

**Irritation cutanée :** non classé

**Sensibilisation :** pas d'information disponible sur le mélange

**Toxicité à dose répétée :** pas d'information disponible sur le mélange

**Cancérogénicité :** pas d'information disponible sur le mélange

**Mutagénicité :** pas d'information disponible sur le mélange

**Toxicité pour la reproduction** : pas d'information disponible sur le mélange

## SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

### 12.1 Toxicité

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Pas de perturbation attendue sur le fonctionnement des stations d'épuration, tous les composants sont dégradables ou biodégradables

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4 Mobilité dans le sol

Les composants du mélange sont entièrement solubles dans l'eau.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune étude n'a été réalisée pour le moment sur ce mélange.

### 12.6 Autres effets néfastes

Aucune donnée disponible

## SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus : L'élimination doit se faire selon les normes en vigueur

Ne pas rejeter les résidus à l'égout.

Destruction / élimination : Eliminer les cartons, les palettes et les bidons selon la législation.

Décontamination / nettoyage : Les bidons doivent être préalablement rincés et vider dans les cuves de pulvérisation. Utiliser des containers. Eliminer dans une installation autorisée (incinération ou recyclage)

## SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**14.1. Numéro ONU** : non réglementé

**14.2 Nom d'expédition des Nations Unies** : non réglementé

**14.3 Classe de danger pour le transport**

Route (ADR 2011) : non réglementé

Voie maritime (IDMG 2011) : non réglementé

**14.4 Groupe d'emballage** : non réglementé

**14.5 Dangers pour l'environnement** : non réglementé

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** : pas d'information complémentaire disponible

**14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC** : non concerné

## SECTION 15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

**15.1 Règlements / législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Symbole de dangers : Xn, Xi

Phrases de risques :

Classification CE 67/548 ou CE 1999/45 :

R48/20/22

R41

R52-53

Règlement (CE) N° 1272/2008 (CLP) :

Eye Dam. 1 H318

STOT RE 2 H373

Aquatic chronic 3 H412

**15.2 Evaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour le mélange. Pas de scénario d'exposition disponible (le mélange n'est pas classé dangereux)

**SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au règlement CE 1907/2006 et au règlement 453/2010.

Détails de la révision : nouveau format

Phrases des risques dans la section 2 : aucune

Texte intégral des mentions dans la section 3 :

Xn : Nocif

Xi : Irritant

N : Nocif

R22 : Nocif en cas d'ingestion

R48/20/22 : Nocif : risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation et par ingestion

R41 : Risque de lésions oculaires graves

R36/38 : Irritant pour les yeux et la peau

R50/53 : Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R51/53 : Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique

R52/53 : Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

H302 : Nocif en cas d'ingestion.

H318 : Provoque des lésions oculaires graves.

H400 : Très toxique pour les organismes aquatiques.

H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H373 : Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée

H411 : Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

H315 : Provoque une irritation cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

*Cette fiche complète la notice technique d'utilisation. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état des connaissances relatives au produit à la date de la mise à jour. L'attention des utilisateurs est attirée sur les risques encourus lorsque le produit est utilisé pour un autre usage que celui pour lequel il a été conçu.*